



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE DU 1<sup>er</sup> MARS 2023**

**Date de convocation : 20/02/2023**  
**Nombre de Conseillers en exercice : 27**  
**Nombre de Conseillers Présents : 22 Nombre de pouvoirs : 3 Nombre de Conseillers votants : 25**  
**Date d'affichage : 08/03/2023**

**VOTE : Voix Pour : 22 Voix contre : 0 Abstentions : 3**

**L'an deux mil vingt-trois le 1<sup>er</sup> mars à 20 heures 00**, les membres du Conseil Municipal de Sées dûment convoqués et sous la présidence de M. Mostefa MAACHI, Maire de SÉES, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Maison des Services et des Associations.

**Présents** : M. Mostefa MAACHI, Maire, M. Fabrice EGRET, Mme Pamela LAMBERT, M. Christophe ROBIEUX, Mme Marie-Caroline MALEWICZ-LABBE, M. Jacques MAUSSIRE, Mme Martine LEMOINE, Adjoints, Mme Martine MEYER, M. Damien SOREL, Mme Florence LECAMUS, M. Richard PAUPY, Mme Séverine LOUVEAU, Mme Patricia CHARPENTIER, M. Florian MENAGER, Mme Jacqueline BLOND, Mme Jacqueline DUJARRIER, M. Jean-Marc LETELLIER, Mme Hélène DEBACKER, M. Christian RICHARD, M. Raymond FREBET, Mme Véronique BARIA UGUEN, M. Nicolas BUSNOT

**Absents Excusés** : Mme Martine BIDAULT, Mme Béatrice MIKUSINSKI, M. Jean-Paul SAUVAGET

**Ont donné pouvoir** : Mme Martine BIDAULT à Mme Paméla LAMBERT, Mme Béatrice MIKUSINSKI à M. Fabrice EGRET, M. Jean-Paul SAUVAGET à M. Christian RICHARD

**Absents non Excusés** : M. Bruno ROUX, M. Antoine BIGNON

**Secrétaire de Séance** : M. Jacques MAUSSIRE

**OBJET : Suppression du Poste de 5<sup>ème</sup> adjoint**

➔ **Rapporteur M. le Maire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2122-1, L.2121-4, L.2122-14, R.2121-2 et R.2121-4 ;

Vu le code électoral, notamment son article L.270 ;

Vu la délibération n° 037/2020 du 24/05/2020 portant création de 8 postes d'adjoint au Maire,

Vu le courrier préfectoral en date du 23 janvier acceptant la démission de M. DUDRAGNE de ses fonctions de cinquième adjoint et de conseiller municipal.

Vu la demande de la collectivité faite par mail le 27 janvier 2023 sollicitant, pour l'élection du 5<sup>ème</sup> adjoint, une dérogation au délai de 15 jours prévu à l'article L2122-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le mail de la Préfecture de l'Orne en date du 30 janvier 2023 précisant qu'il n'existe pas de dérogation, dans le cadre d'un report au-delà du délai des quinze jours prévus par l'article L. 2122-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), de la séance portant sur l'élection d'un adjoint suite à une démission.

Considérant qu'il ressort d'un arrêt du Conseil d'État du 15 juillet 1958 "Élections de Saint Denis" que *"l'inobservation du délai maximum de convocation ne constitue toutefois pas une cause d'annulation lorsque ce retard ne résulte pas d'une intention délibérée de porter atteinte à la liberté et à la sincérité des opérations électorales."*

En conséquence, la Préfecture de l'Orne a noté que la Séance portant élection de l'adjoint aura lieu le 1<sup>er</sup> Mars prochain

➡ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 22 voix pour et 3 abstentions** (Mme Hélène Debacker + pouvoir de M. Jean-Paul Sauvaget et M. Christian RICHARD) :

- De ne pas élire de 5<sup>ème</sup> adjoint

En conséquence,

- De supprimer le poste de 5<sup>ème</sup> adjoint
- De fixer le nombre d'adjoints au Maire à 7 postes
- D'actualiser le tableau du conseil municipal comme annexé à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré à Sées, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance  
Jacques MAUSSIRE

Le Maire  
Mostefa MAACHI



Signé électroniquement par  
Mostefa MAACHI  
Le 7 mars 2023